



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2015
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-cinquième session

1^{er}-26 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Joseph Marie **Fouda Ndi** (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

1. À sa 3^e séance, le 2 juin 2015, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale établi par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/70/72).
2. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations se sont félicitées de la qualité du rapport et ont, d'une manière générale, souscrit à ses conclusions et recommandations visant à renforcer l'évaluation. Elles ont également relevé qu'il était important et utile de continuer à recevoir le type d'informations présentées dans le rapport. Certaines ont fait



observer que le rapport répondait aux observations formulées précédemment par le Comité.

4. En ce qui concerne la méthodologie utilisée, une délégation a demandé des précisions au sujet des 31 entités du Secrétariat qui ont été interrogées dans le cadre du rapport.

5. Plusieurs délégations ont reconnu l'importance de la fonction d'évaluation pour ce qui est d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Des délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par le recours insuffisant à l'évaluation pour améliorer les programmes, le peu de suite donnée aux évaluations et l'insuffisance des compétences du personnel chargé de l'évaluation. Les délégations ont demandé pourquoi le rapport ne contenait pas de recommandations sur la manière dont on pourrait remédier à ces lacunes afin de renforcer l'évaluation au sein de l'Organisation.

6. Les délégations ont indiqué en particulier que le peu d'adhésion à l'évaluation dont faisaient preuve la haute direction et les fonctionnaires n'était pas encourageant et ont jugé préoccupant le fait que la culture de l'évaluation au sein de l'Organisation demeure peu favorable. Certaines ont fait observer qu'un rôle mobilisateur plus poussé et un appui accru de la direction encourageraient une culture de l'évaluation plus vigoureuse et permettraient d'améliorer la qualité des rapports d'évaluation. Une délégation a appelé l'attention sur la résolution 64/259, qui préconise le renforcement du dispositif de responsabilisation.

7. Les délégations ont également soulevé de sérieuses préoccupations quant au fait que la qualité des rapports d'évaluation a généralement baissé au cours de l'exercice 2012-2013 par rapport à 2010-2011 et que le pourcentage d'entités ayant répondu qu'elles avaient utilisé les informations issues de l'évaluation pour rendre compte aux organes délibérants stagnait. On s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles les entités n'avaient pas utilisé davantage les évaluations pour informer les organes délibérants. Une délégation a noté qu'au paragraphe 19 du rapport, il est indiqué que la seule amélioration notable intervenue entre les deux exercices biennaux a été l'utilisation des évaluations pour établir les rapports destinés aux donateurs.

8. En ce qui concerne la question des ressources financières et humaines allouées à l'évaluation, certaines délégations se sont préoccupées du fait qu'elles étaient insuffisantes et ont demandé si c'était la raison pour laquelle les capacités d'évaluation étaient limitées, comme l'indique le tableau 1 du rapport. D'autres délégations ont demandé comment il serait possible de mieux utiliser les ressources existantes pour accroître les capacités d'évaluation et la qualité de l'évaluation, notamment en utilisant mieux les compétences disponibles en interne et en évitant les doubles emplois et les chevauchements des fonctions au sein du Secrétariat. Une délégation a soulevé la question du recours à des entités dotées d'un groupe d'évaluation autonome pour procéder à des évaluations à l'intention d'entités partageant des locaux qui ont peu ou pas d'activités d'évaluation.

9. Certaines délégations ont demandé des précisions concernant la recommandation formulée dans le rapport tendant à améliorer les directives en vigueur relatives à la planification et à la formulation des prévisions de ressources (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) au titre des activités de suivi et d'évaluation. En particulier, des questions ont été posées sur le sens que recouvrait

l'établissement de rapports sur les ressources extrabudgétaires. Des précisions ont également été demandées sur l'actuel système de présentation des rapports sur les ressources allouées au suivi et à l'évaluation dans les budgets-programmes.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 65 à 67 du rapport du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale et que, lors de la mise en œuvre de la recommandation 3, le Département de la gestion tire parti des compétences dont disposent les organes de contrôle interne et externe des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

11. Le Comité a souligné que la solidité de la fonction d'évaluation demeure un élément critique pour jauger la performance de l'Organisation, renforcer l'esprit de responsabilité et mettre à profit les données d'expérience pour obtenir de meilleurs résultats.

12. Le Comité a souligné que l'évaluation contribuait non seulement à l'amélioration de la conception et de l'exécution des programmes, ainsi qu'à l'élaboration de directives de politique générale, mais aussi à l'adoption de décisions budgétaires, à la transparence, à la mise en œuvre efficace des mandats intergouvernementaux et à l'utilisation optimale des ressources. Dans le même temps, elle permettait aux États Membres de suivre les résultats des programmes de manière systématique.

13. Le Comité a pris note du fait que, par rapport aux exercices antérieurs, quelques avancées positives avaient été enregistrées en ce qui concerne la fonction d'évaluation du Secrétariat, en particulier grâce au renforcement des mécanismes et procédures d'évaluation. Néanmoins, il s'est dit préoccupé par le fait que, dans l'ensemble, la qualité des rapports d'évaluation ne s'était pas améliorée.

14. Le Comité s'est également dit préoccupé par le fait qu'il subsiste des obstacles de taille au renforcement de la fonction d'évaluation. Il a souligné que les entités du Secrétariat devaient affecter suffisamment de ressources aux activités d'évaluation et faire en sorte que le personnel chargé de l'évaluation possède les compétences nécessaires. Il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour instaurer une culture de l'évaluation plus solide au sein de l'Organisation en renforçant l'appui de la haute direction et l'adhésion du personnel.

15. Le Comité a souligné que la fonction d'évaluation, en particulier l'auto-évaluation, était un outil de gestion essentiel et qu'il incombait aux hauts fonctionnaires la responsabilité d'utiliser l'évaluation pour améliorer les résultats.

16. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les structures du Secrétariat chargées de la fonction d'évaluation et le fait que sept entités avaient mené peu ou pas d'activités d'évaluation pendant l'exercice biennal 2012 -2013.

17. Le Comité s'est félicité du fait que le Groupe de l'évaluation indépendante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relevait à la fois du Directeur exécutif et de son organe directeur. Il a estimé qu'il s'agissait là d'un exemple de pratique optimale en matière de chaîne hiérarchique.

18. Le Comité a noté que, dans le domaine de la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, une grande quantité de rapports d'évaluation ont reçu de bonnes ou excellentes notes pour la qualité générale des résultats obtenus et que dans la majorité des cas ces résultats étaient positifs; toutefois, il serait utile d'avoir d'autres éléments de preuve indiquant dans quelle mesure les résultats obtenus par l'Organisation ont contribué au développement.

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre d'autres mesures concrètes pour renforcer les capacités d'évaluation au sein des programmes du Secrétariat, avec l'appui du BSCI et des organes de contrôle externe sous forme de directives et de conseils méthodologiques.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de faire un meilleur usage des compétences internes, y compris si possible des compétences disponibles au BSCI, pour procéder aux évaluations dans les différentes entités au sein du Secrétariat, en profitant de l'expérience accumulée par les organes de contrôle interne et externe, et de veiller à tout mettre en œuvre pour éviter les doubles emplois et les chevauchements des fonctions d'évaluation au sein du Secrétariat.

21. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que ses contrats de mission avec les hauts fonctionnaires présentent des objectifs de programme et des mesures de résultat adéquats afin que les mandats soient exécutés conformément aux règlements et règles appropriés, et que la fonction d'évaluation soit dûment prise en compte dans l'appréciation du comportement professionnel des hauts fonctionnaires.

22. Le Comité a recommandé de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes aux niveaux voulus pour qu'il soit remédié aux importantes failles qui existent en matière d'évaluation et au manque de données factuelles sur l'évaluation de la performance.

23. Le Comité a retenu les évaluations suivantes aux fins d'examen à sa cinquante-septième session, en 2017 : Département des affaires politiques, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, composantes appui technique et programme de la direction exécutive et composantes gestion du budget-programme à la rubrique « Élaboration des politiques générales, orientations et coordination » : Cabinet du Secrétaire général, et Bureaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général – pour le sort des enfants en temps de conflit armé, sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit et sur les violences à l'encontre des enfants.

24. Le Comité a demandé les évaluations suivantes aux fins d'examen à sa cinquante-septième session, en 2017 : évaluations thématiques sur l'activité des commissions régionales (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) sur la base des évaluations réalisées par chaque entité de 2015 à 2017.
